



CENTRE **FRANCOPHONE**
H A M I L T O N 

Politiques et règlements Camps de jour francophones à Hamilton et Burlington

Mis à jour le 24 février 2026



CENTRE FRANCOPHONE

H A M I L T O N

Table des matières

Mot de bienvenue	3
Qui peut participer au camp ?	3
Inscription	4
Lieux de camp	4
Heures d'opération.....	5
Tarifs.....	5
Paie ment.....	6
Départ.....	6
Frais de retard.....	7
Politique d'annulation.....	7
Âge des campeurs	7
Reçus d'impôt.....	8
Repas	8
Allergies	8
Crème solaire	9
Médicaments	10
Maladie et réintégration	11
Habillement	11
Matériel à prévoir	11
Objets personnels.....	12
Excursions et sorties	12
Personnel du camp	12
Ratios de groupe	14
Parents accompagnateurs	14
Bénévoles.....	15



CENTRE FRANCOPHONE H A M I L T O N

<i>Sondage de satisfaction</i>	<i>15</i>
<i>Procédure de plainte mineure.....</i>	<i>15</i>
<i>Procédure de plainte majeure – violence, harcèlement, abus et discrimination.....</i>	<i>16</i>
<i>Code de vie.....</i>	<i>16</i>
<i>Retrait d'un enfant.....</i>	<i>18</i>
<i>Pour nous contacter</i>	<i>18</i>

Mot de bienvenue

Une nouvelle saison de camp débute et nous voulons vous remercier, campeurs et parents, d'avoir choisi le camp d'été francophone du CFH, le seul camp 100% francophone de la grande région de Hamilton et Burlington. Nous sommes heureux de compter votre ou vos enfants parmi nous en 2026.

Depuis plus de 30 ans, le CFH contribue à offrir une expérience de camp inoubliable et enrichissante pour ses campeurs. Encore une fois cette année, l'équipe dynamique du camp est prête à accueillir votre ou vos enfant(s) à bras ouverts tous les jours à Hamilton et Burlington. Nos équipes d'animation ont hâte de partager avec les enfants de nombreux jeux actifs, des projets d'art uniques, des sorties mémorables sous des thématiques amusantes. De plus, nos animateurs auront le plaisir d'accompagner vos enfants aux excursions, aux activités spéciales et avec des invités spéciaux. Les activités prévues solidifieront la construction identitaire des enfants dans leur langue et culture franco-ontarienne.

Nous espérons que votre expérience de camp cet été surpassera vos attentes et que les enfants repartiront du camp fier de leur nouvelle expérience de vie d'équipe, confiants en leurs capacités et positifs face à leurs accomplissements et leur langue.

Qui peut participer au camp ?

Les enfants âgés de 5 à 11 ans qui parlent français couramment, qui fréquentent une école francophone, parlent français à la maison, ou sont inscrits un programme d'immersion française depuis au moins 3 ans. **Les enfants doivent avoir suivi au moins une année scolaire entière pour pouvoir participer aux camps.** Le camp d'été du CFH est un camp francophone et la seule langue utilisée est le français. Lors de l'inscription, nous procéderons à une petite évaluation sous forme de discussion téléphonique avec votre



CENTRE FRANCOPHONE H A M I L T O N

enfant pour s'assurer au préalable que son niveau de français est suffisamment élevé pour qu'il se sente à l'aise au camp. Durant le camp, nous encourageons votre enfant à s'exprimer en français en tout temps pendant son séjour au camp. Les animateurs ne s'adressent aux enfants qu'en français et sont formés sur l'importance d'encourager le développement de l'identité franco-ontarienne.

Pour des raisons de sécurité, nous réservons le droit de retirer un enfant qui est incapable de le faire ou qui refuse de communiquer en français avec les autres campeurs et l'équipe d'animation, dans la mesure où cela impacte l'environnement francophone que nous nous engageons à maintenir.

Inscription

La période d'inscription débute le 6 février 2026 et se termine le 7 août 2026. Toutes les inscriptions pour les 2 sites de camps sont faites en ligne sur notre site web www.campscfh.com/inscriptions. Il suffit pour cela de sélectionner le camp souhaité puis remplir le formulaire d'inscription et de paiement qui l'accompagne. Les options sont :

- camp d'été 5-11 ans à Hamilton
- camp d'été 5-11 ans à Burlington.

Les inscriptions se poursuivent jusqu'à pleine capacité des groupes sur le principe du premier arrivé, premier servi. **L'inscription et le paiement sont obligatoires pour que l'inscription soit validée et l'enfant accepté au camp.** Aucun enfant ne sera admis sans s'être inscrit à l'avance et avoir complété le formulaire d'autorisation. Chaque jeudi précédent une semaine de camp, les inscriptions pour la semaine suivante fermeront à 17h. Aucune inscription tardive ne sera acceptée après cette limite.

Lieux de camp

Lieux de camp en 2024 (pour référence) :

- Hamilton: ÉS Georges-P-Vanier, 100 rue Macklin N, Hamilton ON
- Burlington : ÉÉ Renaissance, 1226 Lockhart Rd, Burlington ON
-

Lieux 2026 : *à confirmer*

Les lieux du camp sont confirmés au plus tard le 30 avril de chaque année. Le CFH doit effectuer une demande de permis annuellement auprès des conseils scolaires, ce qui explique l'annonce tardive des sites d'accueil. Cependant, tout client ayant effectué une réservation en avance pourra demander une annulation, avec remboursement complet, dans le cas où le client ne peut pas se déplacer sur le nouveau site confirmé.



CENTRE **FRANCOPHONE**
H A M I L T O N

Heures d'opération

Il n'y a pas de garde prolongée durant le camp de mars.

Garde prolongée 7h30 à 8h30	Heures de camp 8h30 à 15h30	Garde prolongée 15h30 à 17h
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

L'équipe du CFH est joignable du lundi au vendredi de 9h à 17h, hors jours fériés. Tout parent qui souhaite communiquer avec l'équipe est priée de le faire dans les heures d'ouverture des bureaux. Toute sollicitation de l'équipe faite après chaque vendredi à partir de 16h30 ne pourra pas être adressée avant le lundi matin, à moins qu'elle ne concerne une urgence (blessure grave, plainte majeure contre un.e employé.e, maladie, décès, urgence familiale, etc).

En cas d'urgence, veuillez communiquer par téléphone avec les personnes listées dans la dernière partie de ce document, sous la catégorie « Pour nous contacter ».

Tarifs

Le plein tarif du camp est de 275 \$ par semaine. Les semaines comprenant un jour férié sont au tarif de 165\$ pour la semaine #1 et 220\$ pour la semaine #6. Les frais de garde prolongée sont de 100\$ par semaine complète et 60\$ pour la semaine #1 et 80\$ pour la semaine #6 pour les semaines comprenant un jour férié.

Le CFH offre un tarif fixe par semaine pour ses camps, ou un rabais de -10% pour l'été au complet.

Nous offrons aussi des tarifs réduits (*attention, les rabais ne sont pas cumulables, choisissez ce qui vous convient le mieux en fonction de votre situation*):

- Vous retrouverez tous les tarifs sur le site www.campscfh.com
- Statut d'adhésion : être membre du CFH vous donne accès à un tarif réduit de 10% par enfant et par semaine.
- Fidélité / parrainage : bénéficiez de 7% de réduction par enfant et par semaine si vous venez au camp pour une 3ème année ou plus en 202, ou si vous réferez une nouvelle famille à notre camp de jour (1^{ère} inscription).
- Famille nombreuse : bénéficiez de 7% de réduction par enfant et par semaine si inscrivez plus de 3 enfants ou plus à notre camp.
- Été complet : inscrivez votre enfant pour les 7 semaines de camp pour bénéficier d'une réduction de 10% au total.



CENTRE FRANCOPHONE H A M I L T O N

- Subvention : le CFH offre un tarif subventionné de -65% sur le tarif par semaine, avec ou sans garde, pour les familles dans le besoin. Demandez le formulaire de demande à notre équipe en envoyant un courriel à camps@cfhamilton.ca. Une preuve de déclaration de revenus vous sera demandée pour confirmer votre admissibilité. Le CFH limite le nombre de places subventionnées disponibles à 1/4 des inscriptions par site de camp. S'il n'y a pas de places disponibles à ce tarif au moment de votre réservation, vous serez placé sur liste d'attente jusqu'à ce qu'une place soit créée à ce tarif.

Le CFH se réserve le droit d'augmenter son tarif de camp annuellement en raison de l'inflation, de la hausse du salaire minimum ou de l'augmentation de ses frais de gestion.

Paie ment

Le montant total des frais doit être payé lors de l'inscription de votre enfant via le formulaire d'inscription. Pour des factures plus de 1,000 \$, vous pouvez nous contacter à camps@cfhamilton.ca pour demander une entente de paiement en 2 versements. Cependant, le montant total de la facture doit avoir été payé au complet, et notre équipe doit avoir confirmé sa réception avant le début de votre semaine au camp, sinon votre enfant ne sera pas accepté au camp. Un formulaire d'inscription rempli sans être accompagné d'un paiement ne sera pas considéré comme une inscription valide et ne garantira donc pas une place à votre enfant.

Le formulaire de paiement accepte les cartes de crédit et de débit ainsi que les paiements via PayPal. Pour les clients qui souhaitent payer en plusieurs versements, nous proposons l'alternative du e-transfer. L'adresse de e-transfer du CFH est paie@cfhamilton.ca.

Départ

Pour la sécurité de votre enfant, **seules les personnes autorisées sur le formulaire d'autorisation auront le droit de venir chercher votre enfant**. Si nous n'avons jamais rencontré la personne, même si elle est renseignée sur le formulaire, il lui sera nécessaire de présenter une pièce d'identité issue par un gouvernement et en cours de validité. Si une personne n'est pas identifiée sur le formulaire d'inscription et que vous voulez que celle-ci vienne chercher votre enfant, veuillez demander et remplir le formulaire « Autorisation de départ » et le remettre à l'animateur.trice faisant l'accueil du matin.



CENTRE **FRANCOPHONE**
H A M I L T O N

Frais de retard

Tout parent qui est en retard par rapport à son horaire de fin de camp (15h30 ou 17h) sans communication préalable se verra facturer des frais de retard de 10 \$ pour chaque 15 minutes de retard, payable immédiatement. Nous ne ferons aucune exception à cette règle.

Politique d'annulation

Pour toute annulation faite 4 semaines ou plus avant l'arrivée de notre enfant au camp (lundi à 9h), nous remboursons le montant total de la réservation moins 50\$ de frais administratifs.

Pour toute annulation faite entre 4 et 2 semaines avant la date d'arrivée de votre enfant au camp, nous remboursons la moitié (50%) du montant de la réservation.

Aucun remboursement n'est possible si l'annulation est faite dans les 2 semaines précédant la date d'arrivée de votre enfant au camp, ni durant la semaine de camp en cours, dans la mesure où nous aurons déjà engagé des dépenses et possiblement refusé des inscriptions supplémentaires.

Exceptions :

- Un remboursement partiel (50%) sera offert en cas d'annulation faite dans les 2 semaines précédant la date d'arrivée de votre enfant au camp, si elle est causée par une raison majeure hors de votre contrôle (ex : décès dans votre famille, maladie ou blessure grave, etc).
- Un remboursement total sera offert à tous les clients en cas d'annulation ou de fermeture du camp effectué par le Centre francophone Hamilton.

Pour annuler ou modifier votre réservation, vous suffit de nous contacter par courriel à camps@cfhamilton.ca ou par téléphone au 905-547-5702.

Âge des campeurs

Le CFH accepte les enfants à partir de 5ans à ses camps d'été. Dans le cas où votre enfant a moins de 5ans mais a déjà fait une année scolaire entière, veuillez nous contacter par courriel à camps@cfhamilton.ca.



CENTRE FRANCOPHONE H A M I L T O N

Les parents doivent d'abord s'engager à confirmer que leur enfant est propre, autonome, sait écouter les directives des adultes et comprendre le français. Les parents acceptent qu'en cas de problème lié à la propreté, l'autonomie, l'écoute des adultes ou la compréhension du français durant le camp, l'équipe d'animation pourra demander que les parents retirent l'enfant du camp, et cela sans remboursement de la semaine déjà débutée.

Reçus d'impôt

Les reçus pour fin d'impôt seront faits au nom du parent payeur et vous seront envoyés par courriel d'ici le 20 février 2027.

Repas

Le dîner n'est pas inclus dans le tarif de réservation. **Votre enfant devra apporter deux collations (matin et après-midi) et un repas nutritif froid pour son dîner ainsi qu'une bouteille d'eau.**

Il peut arriver que le CFH organise un dîner de groupe (pizza, etc). Dans ce cas les parents seront prévenus au moins 24 heures à l'avance et priés de donner à leur enfant le montant demandé par le CFH pour couvrir les frais de repas, s'il y en a.

Le CFH offre occasionnellement et gratuitement des collations aux enfants (crème glacée, pop-corn, freezies, fruits, etc). Les parents seront prévenus en avance afin de prévoir le contenu des collations en conséquence, et pourront donner leur accord ou désaccord à la consommation de ces collations pour leur enfant.

Allergies

Certains de nos campeurs sont aux prises avec de graves allergies, notamment aux noix et arachides. Nous vous demandons votre collaboration afin de nous aider à rendre les sites aussi sécuritaires que possible pour tout le monde. C'est pourquoi nous vous demandons d'éviter les collations, repas ou autre qui pourraient contenir des produits contenant des noix ou des arachides.

Nos équipes ont besoin de connaître toutes les allergies des enfants présents au camp afin de mieux savoir répondre aux situations qui pourraient se présenter et anticiper les situations dangereuses en communiquant avec les familles. Dans le formulaire



CENTRE FRANCOPHONE H A M I L T O N

d'autorisation, envoyé aux parents au moins 2 semaines avant leur venue au camp, vous êtes priés d'indiquer le plus précisément possible les allergies de votre enfant, même si elles peuvent paraître triviales.

Nous demandons aussi l'autorisation d'utiliser l'Épi-pen de l'enfant dans ce formulaire si le besoin se présente. Le parent qui refuse de cocher le consentement précédent lors de l'inscription renonce ainsi à tout recours contre le camp dans l'éventualité où son enfant fait une réaction allergique grave. Il comprend que le personnel du camp prendra les mesures appropriées pour assurer la sécurité de l'enfant, en veillant à ce que l'enfant utilise lui-même son Épi-pen ou en appliquant sa formation en premiers secours.

Crème solaire

L'équipe du camp du CFH veille en tout temps à ce que les enfants confiés à ses soins bénéficient d'une protection solaire adéquate dans le cadre des activités quotidiennes du camp. Dans le formulaire d'autorisation, le parent doit cocher le consentement concernant l'application de crème solaire lors de l'inscription de l'enfant au camp.

Les moyens de fournir une protection solaire adéquate comprennent ce qui suit :

- a) Veiller à ce que tous les enfants appliquent un écran solaire ;
- b) S'assurer que les enfants se trouvent à l'ombre chaque fois que c'est possible ;
- c) S'assurer que les enfants portent un chapeau et un chandail en tout temps.

Le parent est responsable de faire une première application de crème solaire à son enfant avant l'arrivée au camp.

Chaque matin, l'animateur qui reçoit un enfant au camp doit s'assurer que :

- 1) L'enfant a un chapeau adéquat ;
- 2) L'enfant a sa bouteille de crème solaire ;
- 3) Une première application de crème solaire a été effectuée avant l'arrivée de l'enfant au camp.

Avant une sortie extérieure, le personnel du camp assiste les enfants dans l'application de crème solaire.

- a) Il veille à ce que les enfants plus vieux appliquent adéquatement la crème solaire sur toutes les parties exposées de leur corps (visage, oreilles, bras, jambes)
- b) Il applique de la crème solaire sur les parties du corps exposées au soleil des enfants plus jeunes incapables de le faire eux-mêmes, s'il a reçu l'autorisation des parents dans le formulaire.

Il procédera de la façon suivante :



CENTRE FRANCOPHONE H A M I L T O N

- i. Appliquer soigneusement la crème solaire sur le visage en évitant les paupières ;
 - ii. Appliquer la crème sur le corps de l'enfant en protégeant particulièrement l'arrière des genoux, le dessus des pieds, le cou, les épaules, la poitrine et la tête s'il a peu de cheveux, et même s'il porte un chandail et un chapeau ;
 - iii. Toujours se laver les mains entre chaque application, pour chaque enfant ;
 - iv. Appliquer de la crème solaire après chaque heure de baignade.
- c) Le personnel du camp s'assure que tous les enfants qu'ils ne peuvent pas assister (parce que le parent n'autorise pas le personnel du camp à appliquer la crème solaire sur son enfant) appliquent la crème de façon adéquate, même s'il ne peut pas l'appliquer lui-même sur l'enfant.

Le personnel du camp s'assure que les enfants portent tous leur chapeau et un chandail avant d'effectuer une sortie à l'extérieur.

Le parent doit être avisé si :

- a) L'enfant a été mal protégé du soleil ;
- b) L'enfant est victime d'une insolation ou en présente les symptômes ;
- c) L'enfant présente des lésions cutanées après l'application de la crème solaire.

Le parent qui refuse de cocher le consentement précédent lors de l'inscription renonce ainsi à tout recours contre le camp dans l'éventualité où son enfant souffrira des conséquences d'un oubli ou d'une mauvaise application de crème solaire pendant son séjour au camp. Il comprend que le personnel du camp veillera à l'application adéquate de la crème solaire par l'enfant sans toutefois pouvoir le toucher. L'application adéquate de crème solaire se fera dans la mesure où l'enfant suit les directives du personnel et ses capacités de s'appliquer lui-même la crème solaire. Toute application de crème solaire se fera toujours en présence de témoins adultes.

Médicaments

Le parent doit remplir le formulaire d'autorisation et y indiquer dans la section du formulaire médical si un médicament doit être administré à son enfant durant le camp. Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance et ni directives écrites du parent. Le médicament doit être dans son contenant original avec le nom de l'enfant indiqué.



CENTRE **FRANCOPHONE**
H A M I L T O N

Maladie et réintégration

Un enfant malade ne sera pas admis au camp s'il présente des symptômes de maladie qui l'empêchent de participer aux activités du camp. Chaque matin et pendant la journée, l'état de santé de votre enfant sera évalué par l'animateur. Si votre enfant présente des symptômes ci-dessous, il sera retourné à la maison :

- Présence de fièvre-température plus élevée que 38°C/100.04°F.
- Présence de maladie contagieuse.
- Présence de vomissement.
- Présence de diarrhée.
- Présence d'éruption cutanée, infection, etc.

Votre enfant pourra réintégrer le camp :

- S'il n'a plus de fièvre depuis 24 heures sans usage de médicament.
- S'il n'a pas vomi depuis 24 heures.
- S'il n'a pas eu d'épisode de diarrhée depuis 48 heures.
- Sur présentation d'un billet du médecin dans les cas de maladies contagieuses, éruptions cutanées, infection, etc. confirmant que l'enfant n'est plus contagieux.

Habillement

Tous les enfants doivent pouvoir participer pleinement à toutes activités physiques du camp. Nous demandons que les enfants portent des souliers qui tiennent bien aux pieds. Les flip flops et les souliers ayant un talon ne sont pas acceptés au camp.

Tout habillement de valeur pouvant être taché, déchiré ou abîmé n'est pas recommandé. Le CFH ne pourra pas être tenu responsable de la dégradation des vêtements d'un enfant suivant sa participation à une activité.

Nous vous demandons d'indiquer le nom de votre enfant sur ses effets personnels (*y compris bouteille d'eau et crème solaire*).

Matériel à prévoir

Il est important que le sac de votre enfant contienne tous les jours :

- Crème solaire et chapeau
- Bouteille d'eau réutilisable



CENTRE FRANCOPHONE H A M I L T O N

- Vêtements de rechange
- Serviette et maillot de bain
- Deux collations et un dîner
- Insectifuge (chasse-moustique) à votre discrétion

Objets personnels

Les enfants sont responsables de leurs propres effets. Le camp d'été du CFH ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte d'articles appartenant à un enfant ou des dommages qui leur sont causés. Il est interdit aux enfants d'apporter un appareil ou un jouet électronique ou tout autre article semblable, à moins d'obtenir l'autorisation écrite de la part de la personne responsable du camp.

Veuillez noter que les **téléphones cellulaires sont interdit aux camps**.

Excursions et sorties

Le camp organisera des sorties éducatives, sportives et/ou culturelles durant les camps, en plus des sorties piscine. Les enfants doivent porter leur t-shirt de camp lors des sorties prévues à l'horaire. 20\$ sera ajouté à chaque inscription pour le t-shirt du camp obligatoire. Le t-shirt sera remis le 1^{er} jour de participation au camp. Merci d'inscrire le nom de votre enfant à l'intérieur, sur l'étiquette du T-shirt.

Aucun argent de poche ne sera permis.

Si nous devons annuler une sortie à cause des conditions climatiques, nous la reporterons dans la même semaine, dans la mesure du possible.

Il est important d'arriver à l'heure, car les animateurs essaient de respecter l'heure de départ prévue à l'horaire pour le bon déroulement de la journée. Les enfants doivent être déposés et ramassés sur les sites des camps en tout temps (*et non au lieu des sorties*).

Personnel du camp

Le personnel du camp est recruté en suivant les politiques de ressources humaines du CFH en termes de processus de sélection, de respect des droits de la personne et d'équité interne. Le CFH souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et s'engage à respecter la diversité et les principes de non-discrimination dans ses pratiques d'emploi. Nous reconnaissons le droit des candidats et des employés à être traités de façon juste et équitable, en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario.



CENTRE FRANCOPHONE HAMILTON

Tout travailleur ou bénévole de plus de 18 ans opérant sur le site du camp doit obtenir une vérification du casier judiciaire et une vérification des antécédents (personnes vulnérables), ainsi que suivre un cours de premiers soins (payés par l'employeur).

Le CFH est financé par plusieurs bailleurs de fond provinciaux et municipaux pour embaucher des jeunes selon des critères qui leur sont spécifiques (âge, taux horaire, statut d'immigration, inscription aux études, etc). Tout critère d'embauche présent sur les offres du CFH est une condition de la subvention reçue.

Le CFH s'engage à offrir une formation approfondie aux employés avant leur entrée en poste. Les équipes du camp suivent les formations et ateliers suivants (heures rémunérées) pendant 3 jours au courant du mois de juin. Cette liste est non-exhaustive et présente les formations reçues par les animateurs :

- Démonstration des dangers et de la sécurité en milieu de travail.
- Prévenir et identifier des situations de violence, de harcèlement, de discrimination ou d'abus.
- Formation spécifique à l'emploi : assurer votre sécurité et celles des campeurs sur le plan physique et émotionnel ; interagir avec les enfants ayant des troubles du comportement.
- Formation sur le code de vie du CFH et le guide de l'employé, qui définissent les comportements valorisés et ceux qui ne sont pas tolérés par l'employeur.
- Formation aux mesures d'hygiène, de nettoyage conformément aux procédures sanitaires adoptées par le CFH.
- Formation sur le travail en équipe et les différents types de personnalité au travail, afin de mieux comprendre les profils de chacun et anticiper les réactions différentes.
- Formation à l'animation de loisirs : comment réaliser une programmation qui correspond aux âges des enfants, qui est cohérente et variée ; comment être créatif et faire preuve d'initiative en cas de changement de programme.
- Présentation des outils et ressources d'animation du camp à la disposition des employés.
- Mises en situation : Réponse d'urgence en cas de problème (violence, blessure, symptômes de maladie, bagarre, etc).
- Lecture des politiques et règlements du camp tels que partagés aux parents.
- Analyse des sondages des étés précédents afin d'identifier les succès à reproduire et les erreurs à éviter lors de cette nouvelle année.
- Formation spécifique aux profils des enfants du camp inscrits à l'été 2026 : lecture des formulaires d'autorisation.
- Mise en situation : une journée type au camp, horaire et organisation des tâches.



CENTRE **FRANCOPHONE**
H A M I L T O N

Ratios de groupe

Les ratios enfants/employé.e.s sont :

- 5-7 ans : 4 enfants pour un animateur
- 8-11 ans : 7 enfants pour un animateur

Tout personne de plus de 18 ans qui accompagne le groupe, bénévole ou employée dont les antécédents criminels ont été vérifiés, est comptabilisé dans le ratio d'accompagnement. Les employés de moins de 18 ans qui ont été formés et sont rémunérés à temps plein par le CFH sont aussi comptabilisés dans le ratio d'accompagnement. Toute personne mineure bénévole qui accompagne le groupe n'est pas comptabilisée dans ce ratio.

Pour les visites à la piscine, les ratios de groupe sont différents quand les enfants sont dans l'eau. Nous respectons dans ce cas les ratios imposées par les politiques municipales de chaque ville, ou au minimum:

- Enfants de moins de 5 ans sans gilet de sauvetage : 2 enfants pour 1 animateur
- Enfants de moins de 5 ans avec gilet de sauvetage : 2 enfants pour 1 animateur
- Enfants de 6 à 9 ans sans gilet de sauvetage : 4 enfants pour 1 animateur
- Enfants de 6 à 9 ans avec gilet de sauvetage : 8 enfants pour 1 animateur
- Enfants de plus de 9 ans qui réussissent le test de nage : aucun animateur nécessaire
- Enfants de plus de 9 ans qui échouent au test de nage : 8 enfants pour 1 animateur

Parents accompagnateurs

Pour les parents qui souhaiteraient participer aux excursions avec leur enfant, nous sommes toujours heureux de vous accueillir. Afin de vous offrir une belle expérience d'accompagnement, l'animateur.trice en chef vous assignera la responsabilité de quatre enfants (maximum), incluant le vôtre.

Les parents accompagnateurs suivront l'horaire de l'animateur.trice du groupe dans lequel ils se retrouvent. Nous vous demandons aussi de respecter les règlements établis pour les excursions.

Le parent accompagnateur devra fournir au CFH une vérification de casier judiciaire et vérification des antécédents (personnes vulnérables), avant la date de l'excursion.



CENTRE **FRANCOPHONE**
H A M I L T O N

Bénévoles

Nous accueillons des bénévoles au camp tout au long de l'été, pour un minimum de 20 heures et un maximum de 60 heures de bénévolat. Ils aideront à animer les jeux, à accompagner les groupes durant les excursions et aideront à assurer le bon déroulement du camp. En aucun temps les bénévoles ne seront responsables de vos enfants ni ne seront comptabilisés dans le ratio enfant/animateur. Ils sont là pour aider et soutenir nos équipes d'animation.

Pour être bénévole, il faut être âgé d'au moins 14 ans, rencontrer les mêmes critères d'embauches que les animateur.trices et suivre une formation de 3h auprès de la supervision du camp.

Sondage de satisfaction

Un sondage en ligne vous sera envoyé à la fin de chaque semaine du camp, le vendredi. Nous vous prions de le compléter avant le lundi matin de la semaine suivante. Les résultats nous permettront d'ajuster nos pratiques au fur et à mesure afin d'améliorer l'expérience de vos enfants au camp.

Nous vous encourageons aussi à parler avec l'équipe d'animation de votre camp si vous avez des questions ou des commentaires. À chaque camp, il y a un ou une animateur.trice en chef à qui vous pouvez vous adresser si nécessaire.

Procédure de plainte mineure

Toute plainte mineure ou insatisfaction est une occasion d'améliorer la qualité de nos services offerts à votre enfant. Toute personne, anonyme ou connue, peut porter plainte auprès de notre personnel pour dénoncer un fait ou si elle constate une situation qui menace la santé, la sécurité et/ou le bien-être de votre enfant.

Lorsqu'un parent désire communiquer son insatisfaction concernant les services offerts par le camp, la procédure à suivre est :

1. Discuter à l'oral avec l'animateur.trice de l'accueil du matin;
2. Discuter à l'oral ou à l'écrit avec l'animateur.trice chef du site si le problème n'est pas résolu;
3. Communiquer par écrit avec la supervision des camps si le problème n'est toujours pas résolu;
4. Communiquer avec la direction du CFH en cas d'absence de changement.



CENTRE **FRANCOPHONE**
H A M I L T O N

Procédure de plainte majeure – violence, harcèlement, abus et discrimination.

Le CFH ne tolère aucune forme d'abus, de violence, de harcèlement et de discrimination physique, sexuel, émotionnel, verbal et psychologique, ni toute forme de négligence face au harcèlement. Il prend ce genre de plaintes au sérieux et il a prévu un mécanisme efficace de règlement.

Le CFH encourage toute personne qui estime être victime (personne plaignante) à signaler la plainte à l'oral ou par l'écrit à la personne désignée. Cette dernière est par défaut la direction générale du Centre francophone Hamilton, à moins que celle-ci ne soit la personne plaignante ou intimée. Dans ce cas, la personne désignée est la présidence du conseil d'administration.

La personne qui estime être victime de harcèlement, d'abus de pouvoir, de violence ou de discrimination de la part d'un.e employé.e du CFH dispose d'un processus de traitement des plaintes présent dans la politique 3 12 RH P8 du CFH. Elle peut en demander une copie afin de vérifier que sa plainte correspond à une situation applicable sous cette politique selon les définitions qui y sont incluses, et de prendre connaissance des étapes à suivre.

Le CFH enquêtera rapidement et équitablement sur toute plainte ou tout incident de harcèlement ou d'abus au travail et prendra les mesures qui s'imposent : ouverture d'une enquête interne ou externe, sanctions contre l'employée allant de la médiation à la suspension temporaire ou au congédiement, etc.

Code de vie

Un code de vie a été mis sur pied pour le mieux-être et la sécurité de tous. Il s'applique dès l'arrivée et jusqu'au départ (garde prolongée incluse) de vos enfants dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées dans le cadre du camp d'été.

Le campeur (votre enfant) s'engage à :

- **Parler en français en tout temps ;**
- Donner sa présence au responsable en place à son arrivée et à tout moment lorsqu'exigé ;
- Participer aux activités avec entrain, bonne humeur et plaisir ;
- Respecter les consignes des adultes responsables ;



CENTRE FRANCOPHONE H A M I L T O N

- Faire preuve de respect envers toutes personnes qui fréquentent le camp (enfants, parents, animateurs, coordonnateurs, etc.) ;
- Ne pas détruire, briser, endommager le bien d'autrui, l'environnement ou le matériel du camp ;
- Employer un langage poli et respectueux ;
- Tenir compte des interventions des animateurs ou des coordonnateurs et agir en conséquence ;
- Aucune forme de violence ne sera acceptée, que ce soit la violence verbale, physique, émotionnelle, psychologique, telle que définie dans la politique contre l'abus et la violence du CFH. ;
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels ;
- Tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

Dans le cas d'un manquement au code de vie du campeur, et selon la gravité de la situation et la répétition des manquements, les mesures suivantes seront appliquées :

1. Le campeur est averti verbalement par l'animateur. Le parent est avisé verbalement en fin de journée par un employé du camp.
2. L'enfant est retiré temporairement des activités. Le parent est avisé verbalement en fin de journée par un employé du camp.
3. L'enfant est suspendu pour une journée, sur décision du directeur du CFH. Le parent est avisé verbalement par le responsable du camp. Un avis écrit et verbal est émis au parent l'avisant quelle situation exacte a conduit à la suspension. Il n'y a pas de remboursement pour la journée de suspension perdue.
4. L'enfant est exclu de tous les camps opérés par le CFH pour l'été en cours. Le directeur du CFH avise verbalement et par écrit le parent. Dans ce cas, le remboursement sera émis en fonction de la politique de remboursement du CFH pour les semaines restantes.

Un enfant qui serait incapable de participer aux activités du camp en respectant les règles mentionnées ci-dessus pourrait donc se voir suspendre du camp, dans les meilleurs intérêts du camp et du campeur.

Pour une infraction jugée grave, la direction se réserve le droit de donner une sanction qui tiendra compte de la gravité du geste, et ce, en suivant la gradation des procédures disciplinaires.

Il est à noter que tout bris de matériel causé par l'enfant sera à la charge du parent.



CENTRE FRANCOPHONE H A M I L T O N

Toute l'équipe du camp vous remercie de faire prendre connaissance du code de vie à votre enfant et vous remercie de votre collaboration. Le code vie vous sera remis en amont du camp et sera considéré comme lu et accepté lors de votre signature du formulaire d'autorisation.

Retrait d'un enfant

Le CFH se réserve le droit d'exclure temporairement ou d'annuler immédiatement l'inscription de votre enfant si :

- Son comportement est contraire au code de vie;
- Les conditions d'inscription ne sont pas respectées;
- Les frais d'inscription ne sont pas payés en totalité ;
- **Son niveau de français est insuffisant pour sa sécurité et la sécurité des autres campeurs ;**
- Votre enfant a des besoins particuliers que nous ne pouvons pas combler afin d'assurer sa sécurité et la sécurité des autres campeurs¹.

Une lettre de retrait vous sera envoyée pour confirmer le retrait de votre enfant ainsi que le remboursement, s'il y a lieu.

Pour nous contacter

Pour toute questions concernant le camp, vous pouvez communiquer avec le CFH au 905 547-5702 ou par courriel à camps@cfhamilton.ca

Numéro d'urgence :

- Lanciné Koulibaly, directeur général du CFH : 289-608-7450

¹ Nous accueillons tous les campeurs dans notre camp, quelles que soient leurs capacités mentales ou physiques. Tout ce que nous demandons aux parents, c'est de recevoir le maximum d'informations sur le profil médical, physique et psychologique de leur enfant avant le début du camp afin que nos animateurs puissent comprendre le comportement et les besoins spéciaux de votre enfant. Cependant, des situations peuvent survenir dans lesquelles les animateurs ne pourront pas s'occuper d'un enfant ayant des besoins spéciaux : la semaine de camp est pleine ou trop occupée, une sortie spéciale est prévue, etc. Veuillez nous contacter à l'avance pour éviter toute déception et ainsi nous pourrions nous assurer que nous offrons le meilleur environnement sécuritaire pour votre enfant.